

	<p><i>Haut comité pour la transparence et l'information</i></p> <p><i>sur la sécurité nucléaire</i></p> <p><i>GT « Concertation sur le projet Cigéo »</i> <i>du 30 mars 2020</i></p> <p><i>Compte rendu de réunion</i></p>	
	<i>Version finale</i>	<i>Date de la réunion : 30/03/2020</i>

*La séance est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de Jean-Claude DELALONDE.*

**Elisabeth BLATON** rappelle que l'objectif de la séance est de poursuivre les travaux du groupe de travail en échangeant désormais sur les thématiques à débattre avec le public pendant l'instruction du dossier de Demande d'autorisation de création (DAC) de l'installation Cigéo. L'adoption du mandat du groupe de travail par le Haut comité, qui était initialement programmée à la réunion plénière du 19 mars 2020 est reportée à la réunion plénière du mois de juin.

En prévision de cette réunion, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a été sollicité pour assurer un retour sur les sujets de préoccupation remontés par la société civile au cours des journées de dialogue technique qui ont déjà eu lieu sur le projet Cigéo. Mme MEAUX et Monsieur VAZELLE, en tant que garants de la concertation post débat public de 2013, ont également été sollicités pour faire part des sujets et thématique, qui selon eux, devraient être débattus durant l'instruction de la DAC. Enfin, pour alimenter les échanges, le groupe de travail pourra également s'appuyer sur le compte rendu du débat public sur le Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) qui pointe notamment les thématiques qui doivent être abordées avec le public.

**Jean-Claude DELALONDE** remercie Mme BLATON pour l'organisation de cette séance.

*Un tour de table est effectué.*

## **I. Echanges et discussions sur les thématiques et la mise en œuvre de la consultation avec le public**

**Marie-Line MEAUX** annonce avoir préparé avec Monsieur VAZELLE un point sur les grands sujets à traiter dans la concertation durant la phase d'instruction de la DAC en tenant compte des remontées du public lors de la concertation en cours sur le projet Cigéo.

Dans la perspective de la création du centre, le premier sujet identifié est la sûreté du centre de stockage et de ses conditions d'exploitation :

- La maîtrise de la sécurité du transport des colis sur l'ensemble de l'itinéraire ;
- Les garanties sur la maîtrise des risques liés au stockage ;

- La politique de contrôle aléatoire par sondage ou systématique des colis ;
- La maîtrise du risque géologique sur la très longue durée ;
- La maîtrise du risque incendie au fond ;
- Les garanties de maîtrise des rejets dans l'environnement, y compris au-delà du bassin local ;

Les garanties de maîtrise de la récupération des colis en situation accidentelle.

**Jean-Daniel VAZELLE** ajoute que le deuxième sujet identifié est celui du jalonnement de la mise en œuvre du projet :

- La conception de la phase industrielle pilote :
  - clarification de ses objectifs, de sa portée et de sa durée potentielle ;
  - nature des décisions attendues à l'issue de cette période ;
  - consistance exacte des installations nécessaires à la mise en œuvre de la phase pilote ;
  - critères d'appréciation pour juger des enseignements de la phase industrielle pilote (par exemple nature des colis stockés) ;
- La clarification du concept de réversibilité ;
  - objectifs vis-à-vis du processus du projet, du mode de stockage ;
- L'identification des étapes structurantes concernant la possibilité de réinterroger les choix effectués.

**Marie-Line MEAUX** annonce que le troisième point se rapporte à la gouvernance du projet :

- Le niveau local uniquement, échelles locale et nationale ;
  - La participation de la société civile à chaque étape de développement du projet (conception initiale, phase industrielle pilote, mise en service, réversibilité...) et les formes à adopter pour cette participation en fonction des phases de développement ;
- La capacité d'intervention d'expertises indépendantes : la parole de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), aussi étayée et fondée soit elle, est mise en doute, ce qui pose la question de la façon dont la société civile peut être mise en situation de vérifier par elle-même la réalité de la maîtrise des risques.

**Jean-Michel ROMARY** s'interroge sur les choix qui pourraient être réinterrogés.

**Jean-Daniel VAZELLE** souligne que la réversibilité implique de pouvoir réinterroger les choix effectués, au cours d'étapes structurantes. Il peut s'agir de choix techniques, de choix effectués pour stocker les colis...

**Marie-Line MEAUX** précise que cette mention est issue de la décision ministérielle du 21 février 2020<sup>1</sup> consécutive au débat public sur le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR).

**Thierry DUQUESNOY** demande des précisions sur le sujet relatif aux risques géologiques de longue durée qui est listé parmi les sujets à débattre.

---

<sup>1</sup> Décision disponible à l'adresse : [https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20200221\\_Decision\\_PNGMDR.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20200221_Decision_PNGMDR.pdf)

**Marie-Line MEAUX** répond que le principe de sûreté du centre reposant sur la sécurité apportée par la couche géologique, sa profondeur et ses caractéristiques, l'objectif est de savoir comment il est possible de répondre aux questions portant sur ce sujet, notamment sur la réaction de la couche géologique aux séismes par exemple et les garanties de maîtrise des risques sur une durée très longue.

**Roger SPAUTZ** demande des précisions concernant le sujet évoqué relatif à la capacité d'intervention d'expertises indépendantes.

**Marie-Line MEAUX** répond que la société civile s'est interrogée sur la façon dont il était possible de disposer d'expertises indépendantes, afin de ne pas dépendre de la position scientifique et technique de l'ANDRA.

**Benoît JAQUET** rappelle que le Comité local d'information et de suivi (CLIS) du laboratoire de Bure a toujours interrogé des experts non institutionnels, afin d'étudier les documents de l'ANDRA, notamment ceux qui étaient relatifs au choix de la zone d'installation souterraine. La plupart du temps, il s'agissait d'experts étrangers car il est difficile sinon d'identifier des experts qui ne soient pas en lien avec les organismes français. De plus, des moyens sont nécessaires pour demander ces expertises et des garanties doivent être apportées sur la pérennité de ces moyens.

**Yves LHEUREUX** estime que l'ensemble de ces sujets semble renvoyer aux questionnements qui ont fait surface tout au long du dialogue technique conduit, par l'ANCCLI-CLIS de Bure-IRSN depuis 2012, sur les déchets de Haute activité et de Moyenne activité à vie longue (HA- MAVL).

**Elisabeth BLATON** propose que Mme PELLEGRINI effectue sa présentation.

**Delphine PELLEGRINI** précise que le dialogue technique est coordonné en collaboration avec l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (ANCCLI), le Comité local d'information et de suivi du laboratoire de Bure (CLIS) et l'IRSN. Ce dialogue sur les déchets HA-MAVL a été initié en 2012, époque à laquelle il avait été considéré que l'accès à l'expertise était une condition de la participation effective de la société aux processus de décision. L'action a été lancée au vu du succès des séminaires CLI/IRSN sur les évaluations complémentaires de sûreté post-Fukushima. Le dialogue vise à permettre une montée en compétence de tous les participants, à mieux connaître les attentes de la société civile.

Le dialogue technique est conduit la plupart du temps au cours de séminaires de deux jours, réunissant de 80 à 100 personnes. Sont invités les membres des CLI, l'ANDRA, les producteurs de déchets, les représentants des collectivités territoriales et des associations. Sept séminaires ont été organisés depuis 2012.

- Le premier séminaire a permis de travailler sur l'inventaire, le stockage vs entreposage vs la réversibilité, ainsi que sur la sûreté, la radioprotection et la surveillance.
- En 2013, le séminaire a porté sur les voies de gestion des déchets radioactifs.
- Le séminaire de 2014 a porté sur la réversibilité, la récupérabilité et les ressources du milieu géologique.
- Le quatrième séminaire a permis d'étudier les risques d'exploitation et de la coactivité.
- En 2016, le séminaire a été consacré au transport de substances radioactives, avec une intervention des ministères, de la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) et de différentes municipalités.

- Le séminaire suivant a porté sur l'expertise du Dossier d'options de sûreté (DOS) du projet Cigéo.
- En 2018, le séminaire a conduit à travailler sur la santé, thématique ayant émergé lors du groupe d'échange sur l'expertise du DOS.
- En 2020, les initiatives lancées portent sur le besoin ou non de poursuivre le dialogue sur l'expertise technique, ainsi que sur le format à adopter.

Les objectifs du groupe d'échanges sur l'expertise par l'IRSN du dossier d'option de sûreté du projet Cigéo étaient d'intégrer les préoccupations de la société civile dans l'expertise et de définir de nouvelles modalités d'interaction, par exemple sous la forme de plus petits groupes réunis à une fréquence plus rapprochée, entre la société civile et l'IRSN. Le choix a été fait de constituer un groupe d'une vingtaine de participants, avec des membres du CLIS de Bure, des membres de l'ANCCLI, des membres de la conférence des citoyens, des experts non institutionnels. La méthodologie des travaux a été coconstruite avec l'ensemble des participants.

La démarche a été divisée en quatre grands temps. Le premier a été le lancement de la démarche en octobre 2016 par l'ANDRA, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et l'IRSN. Le deuxième temps a été celui du recueil de l'ensemble des questions au sein du groupe d'échanges. En février 2017, un partage a été assuré de l'expertise en cours, en présentant les positions préliminaires de l'IRSN sur les différentes questions thématiques. **Delphine PELLEGRINI** ajoute que dans le même temps, l'IRSN a réalisé des entretiens avec différents participants. Au final, un groupe permanent d'experts s'est réuni en mai 2017, puis l'IRSN a publié son avis final le 11 juillet 2017.

Lors des échanges au sein du groupe, environ cinquante questions ont été recensées. Celles-ci ont été regroupées en six thèmes :

- déchets : inventaire, caractérisation des colis, de leur contenu, détection des non-conformités ;
- sûreté en exploitation : solidité des galeries, risques d'effondrement, d'incendie ou de séisme, gestion des eaux durant l'exploitation, impact radiologique des rejets pendant l'exploitation et à long terme ;
- récupérabilité/fermeture : réversibilité, bénéfique/détriment par rapport à la sûreté à long terme, stratégie de fermeture ;
- phase pilote : contenu de cette phase, gouvernance du processus, calendrier, transposition des connaissances que l'ANDRA a pu acquérir au sein du laboratoire par rapport à la phase pilote ;
- sûreté après fermeture : intérêt des scellements, stérilisation des ressources naturelles dans les sous-sols, impact sanitaire et sur l'environnement, conservation de la mémoire ;
- questions transverses et diverses : modélisation des résultats expérimentaux sur des échelles d'espace et de temps très grandes, scénarios enveloppes, coûts de l'optimisation et de la sûreté ;
- question générale de l'optimisation des coûts vs considérations de santé.

Le 30 janvier 2020, l'objectif de la réunion était de déterminer quel était l'intérêt à constituer un groupe pluraliste d'échange technique, sur quel sujet, selon quel fonctionnement et quel calendrier. La séance a réuni 36 participants et a permis une présentation des travaux antérieurs (dialogue technique, instruction du DOS, apports du débat public). Le groupe a établi une liste de 18 sujets,

qui ont été priorisés par vote suite à la réunion. De nouveaux sujets qui n'avaient pas été abordés au sein du groupe d'échanges sur l'expertise du DOS ont émergé. Il s'agit notamment des sujets relatifs au contrôle de la radioactivité, à l'impact de la température sur les propriétés des argiles, aux risques d'explosion liés à l'accumulation de gaz, aux alternatives au stockage, des possibilités de construction alternative...

L'ensemble des questionnements découle d'une coopération dans la durée et il est important d'assurer la continuité des échanges. En effet, les positions respectives s'approfondissent, évoluent, et il est ainsi possible d'assurer la compréhension progressive des contraintes et attentes des uns et des autres. Les échanges ont toujours porté sur des sujets divers, dont certains sont récurrents. Il convient de noter la montée en compétence des représentants de la société civile et l'enrichissement de l'expertise de l'IRSN à cette occasion.

Toutefois, certains questionnements n'ont pas pu faire l'objet de réponses par l'IRSN, celles-ci sortant du champ de l'expertise de l'IRSN au stade du DOS. Les thèmes concernés sont la surveillance du site après fermeture, la sécurité de l'installation face aux risques liés à la malveillance, la gouvernance de la phase pilote. De plus, la question a été posée des possibilités d'arrêt du stockage si la situation se dégradait.

**François MARSAL** note que l'on constate une montée en compétences au sein de la société civile, y compris pour des CLI qui ne sont pas concernées par l'exploitation d'une installation de stockage ou d'entreposage de déchets sur leur territoire.

**Benoît JAQUET** souligne l'implication des membres du CLIS, même s'ils ne disposent pas des connaissances techniques de base. Cet exemple montre qu'il est toujours possible de donner les moyens de s'impliquer aux parties prenantes.

**Elisabeth BLATON** propose que soit également évoqué le compte rendu du débat public sur le PNGMDR. Le document indique que quatre grandes préoccupations ont été entendues lors du débat public : la réalité de la réversibilité du projet ; la garantie de la sûreté du stockage ; la prise en compte de l'intérêt des générations futures vis-à-vis du projet, notamment pour conserver la mémoire du site à long terme et en assurer l'entretien à long terme, en lien avec la méthode d'évaluation du coût du projet ; les risques liés au transport. La question a été posée également de savoir s'il était possible de renoncer au projet au final, suite à la phase pilote.

**Yves LHEUREUX** souligne qu'un sujet a été évoqué fréquemment, celui de la phase pilote et notamment la façon dont il serait possible de suspendre, dans l'immédiat, le projet Cigéo, si la phase pilote ne répond pas aux exigences attendues. A ce titre, le Haut Comité pourrait recommander la conduite d'un débat constructif sur la phase pilote.

**Benoît JAQUET** confirme l'importance de la conduite d'un débat sur la phase pilote. Il conviendra de préciser le contenu de cette phase (programme de recherche), sa durée, le suivi mis en œuvre et la décision prise à son terme. Au-delà, la question des transports se pose souvent car elle impacte directement les populations dans leur vie quotidienne. La question suivante est celle du coût, la crainte étant que l'optimisation se fasse au détriment de la sûreté. A ce titre, la loi de 2006<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs

prévoyait la constitution d'une Commission de finances pour évaluer les coûts : cette instance ne s'est réunie qu'une seule fois.

**Roger SPAUTZ** s'interroge sur la responsabilité qui serait recherchée en cas d'accident et indique que ce sujet devrait faire l'objet d'une information dans le cadre de la concertation.

**Jean-Michel ROMARY** confirme que la question des transports est importante, même si ce point n'a pas été évoqué lors de la présentation de l'IRSN. Il demande s'il s'agit d'un sujet spécifique à Cigéo ou si ce thème est transverse.

**Delphine PELLEGRINI** répond que cette question n'a pas été traitée dans le cadre de l'initiative se rapportant au DOS mais qu'elle a été évoquée régulièrement au cours des échanges, en lien avec le thème de la sûreté des installations en surface.

**Benoît JAQUET** ajoute que l'un des autres thèmes importants est celui de l'inventaire des produits qui pourraient être stockés, y compris ceux qui ne font pas partie des MA ou des HA-VL. Il serait donc intéressant de déterminer à partir de quand une modification de l'inventaire nécessiterait une reprise de l'instruction.

**Yves LHEUREUX** pointe le sujet des déchets bitumeux, qui doit être abordé dans le cadre de l'inventaire. Par ailleurs, la société civile s'est beaucoup interrogée sur les colis de verre (colis de déchets vitrifiés), sur leur qualité, leur évolution dans le temps...

**Patrick BIANCHI** s'interroge sur la conception de la ventilation et sur la gestion des filtres, en cas d'incendie dû aux déchets bitumeux. En la matière, la transparence est nécessaire. Il demande également quelles seront la gestion et l'information sur le stockage des matières militaires au sein de Cigéo.

**Elisabeth BLATON** demande à l'IRSN comment seront traités les sujets prioritaires qui ont été recueillis lors des votes organisés lors de la réunion du groupe d'échange du 30 janvier dernier.

**Delphine PELLEGRINI** répond que la priorisation établie est issue d'un vote, lors duquel les participants (membres de CLI, représentants d'associations, experts non institutionnels...) pouvaient choisir cinq sujets. Cette procédure a permis d'identifier quatre thèmes (les colis, la phase pilote, les alternatives, les autres thématiques, dont l'approche par scénarios), qui devraient permettre de traiter plus ou moins l'ensemble des sujets. Le thème de la santé pourrait aussi être abordé. L'ordre du jour des futures séances est en cours d'élaboration, l'objectif étant de se rencontrer une fois avant l'été et une fois à l'automne, durant deux jours dans les deux cas.

**Christine NOIVILLE** rappelle que les membres du Haut Comité ont pour mandat de réfléchir aux principes de continuité de la concertation et à ses modalités. Dans ce cadre, il apparaît une permanence des questions posées d'un cadre à l'autre, questions qui se posent déjà depuis plusieurs années et qui ont donc dû faire l'objet d'expertises et d'éléments de réponse. Dès lors, le Haut Comité pourrait demander que ces éléments soient pris en compte.

**Marie-Line MEAUX** confirme que de nombreuses réponses ont déjà été apportées mais qu'il se pose la question de la confiance qu'a la société civile dans les réponses apportées. Au-delà, il convient de souligner l'importance de la traçabilité, de la consolidation progressive des arguments,

questionnements et expertises. De fait, il apparaît que les éléments de réponses sont éparpillés dans de nombreux documents.

**Delphine PELLEGRINI** ajoute que le dossier a évolué, ainsi que les représentants d'un certain nombre de parties prenantes.

**Benoît JAQUET** confirme que le projet n'est pas figé. Les concepts utilisés il y a dix ans lors des premières expertises de l'ANDRA ont évolué. Il serait donc possible de s'inspirer de ce qui a été fait lors du débat public sur le PNGMDR, c'est-à-dire la démarche de clarification des controverses pour un sujet donné.

**Elisabeth BLATON** affirme que cette démarche de clarification des controverses apparaît pertinente et justifiée dans le cadre de la future concertation. Pour ce faire, la constitution d'une foire aux questions permettra d'éclairer le public durant l'instruction. Il s'agit maintenant de déterminer comment il convient de procéder : le travail de clarification doit-il être mené par le Haut Comité ou doit-il a minima fixer les modalités de cet exercice ?

**Marie-Line MEAUX** pointe le consensus qui existe concernant les sujets mis en évidence. Elle suggère que le Haut Comité réfléchisse à deux niveaux différents, celui du grand public et celui des parties prenantes. De plus, la décision ministérielle sur la mise en œuvre du plan national de gestion, met l'accent sur le jalonnement du projet, c'est-à-dire les étapes structurantes. Ces dernières n'appellent peut-être pas toutes les mêmes modalités de concertation.

**Yves LHEUREUX** se dit favorable également à une réflexion à deux niveaux, en favorisant les interactions et la circulation des informations entre ces derniers. Il se demande s'il ne serait pas utile de créer un site regroupant l'ensemble des informations se rapportant au projet de stockage profond. Ce média serait d'autant plus intéressant que l'instruction durera de trois à cinq ans.

**Elisabeth BLATON** rappelle qu'il existe déjà un site du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) dédié au projet : <https://www.cigeo.gouv.fr> qui propose des foires aux questions et des approfondissements.

**Sylvie CHATY** fait observer que le site est assez peu visible et peu consulté, ce qui conduit à s'interroger sur sa pérennité.

**Benoît JAQUET** suggère de relancer la communication sur ce site et de compléter ce dernier avec de nouveaux éléments d'information. Dans ce cadre, l'ANCCLI, les CLI ou le CLIS peuvent constituer des relais pour informer le grand public de l'existence de ce type d'outil.

**Roger SPAUTZ** souligne que le niveau d'information est différent en fonction des CLI. Il serait donc bon de favoriser l'harmonisation.

**Elisabeth BLATON** confirme l'importance de tenir compte des deux niveaux de public auxquels il convient de s'adresser (grand public et connaisseurs) et d'articuler les modalités de concertation sur cette base. Elle propose que chacun réfléchisse dans ce cadre, avant un prochain échange sur le sujet.

**Jean-Claude DELALONDE** estime que les présentations de l'IRSN et des garants ont montré l'importance du travail réalisé depuis plusieurs années. Ces documents doivent être analysés par le Haut Comité pour répondre aux trois questions définies dans le cadre du mandat. De nombreuses initiatives ont déjà été conduites et d'autres sont en cours. Dans ce cadre, **Jean-Claude DELALONDE** estime que le Haut Comité devrait être davantage à la manœuvre et proposer des pistes de travail prioritaires. Ensuite, les parties prenantes, y compris celles qui ne sont pas représentées au sein du Haut Comité, pourraient être associées sur cette base, avant le dépôt de la DAC.

**Marie-Line MEAUX** demande s'il est possible d'accélérer les travaux, afin d'associer le public dans de bonnes conditions, sachant que la prochaine édition PNGMDR devrait être publiée d'ici la fin d'année. Parallèlement, compte tenu de la situation actuelle, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) du ministère de la Transition écologique et solidaire dispose peut-être de davantage de marge d'ici à la parution de la cinquième édition du PNGMDR.

**Sylvie CHATY** explique que les délais de parution sont pour le moment maintenus.

**Elisabeth BLATON** estime que le Haut Comité doit s'inscrire dans le calendrier prévu, afin de conserver sa crédibilité et pour que ses recommandations soient prises en compte dans le cadre du PNGMDR. L'article 8 de la décision précédemment évoquée dit que ce dernier « *doit définir les objectifs et les critères de réussite de la phase industrielle pilote prévue à l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement, les modalités d'information du public entre deux mises à jour successives du Plan directeur d'exploitation prévu à l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement, ainsi que les modalités d'association du public aux étapes structurantes de développement du projet Cigéo* ». Pour contribuer, le Haut Comité doit réfléchir aux modalités de concertation du public durant l'instruction et au-delà. Pour sa part, le PNGMDR organise « *le soutien public à la recherche sur des voies de traitement, en dégagant des pistes sur lesquelles il serait opportun de travailler (...)* Il précisera les modalités d'information du public sur le sujet ». **Elisabeth BLATON** ajoute que la décision prévoit aussi une information du public dans le cadre de la mise à jour de l'évaluation des coûts du projet. Cette mise à jour est arrêtée par le ministre et sera rendue publique lors du processus d'autorisation de création.

**Benoît JAQUET** demande si le Haut Comité, qui met en place des groupes de travail ponctuels, est en mesure de créer des groupes permanents.

**Jean-Claude DELALONDE** estime que c'est envisageable.

**Christine NOIVILLE** considère que rien ne l'interdit.

**Jean-Claude DELALONDE** pense que certains sujets pourraient être évoqués sous l'autorité du Haut Comité.

*Les prochaines réunions du groupe de travail sont programmées le 23 avril et le 7 mai.*

*La séance est levée à 12 heures.*

## Liste des participants

### Membres du groupe de travail :

AUGE Laurent	EDF
BIANCHI Patrick	Collège des organisations syndicales
CHATY Sylvie	DGEC/DE/SD4/4A
DELALONDE Jean-Claude	Collège des CLI – <b>Pilote du groupe de travail</b>
DUQUESNOY Thierry	CEA
JAQUET Benoît	CLIS Bure
LAFFITTE Olivier	Collège des organisations syndicales
LHEUREUX Yves	ANCCLI
MARSAL François	IRSN
MEAUX Marie-Line	Garant de la concertation post débat public 2013
NOIVILLE Christine	Présidente du HCTISN
PELLEGRINI Delphine	IRSN
QUENTEL Julie	ANDRA
ROMARY Jean-Michel	Orano
SPAUTZ Roger	Greenpeace
VAZELLE Jean-Daniel	Garant de la concertation post débat public 2013

### Secrétariat du Haut comité :

BLATON Elisabeth	Secrétariat technique du HCTISN
MERCKAERT Stéphane	Secrétariat technique du HCTISN